

# COMPTE-RENDU CONSEIL ÉCOLE

06 JUIN 2017

## Étaient présents

- le directeur de l'école : M. LAPEYRE Simon
  - les enseignants de l'école : KLYNUSKI Aude, ARCIZET Valérie, TAPIA Céline, SOURIAU Marion, TRUQUET Mélanie; M. FRACES Jean-Philippe
  - une enseignante affectée sur un poste de l'école à la rentrée 2017 : Malika GIACUZZO
  - le maire de la commune : M. GALLINARO André
  - l'adjointe au maire délégué aux affaires scolaires : Mme TIRMAN Sophie
  - les représentants des parents d'élèves titulaires :  
Mmes DUMAS Christine, FONCK Karen, THIBAUT Céline, DUPRAT Chantal, VIESSIERE Séverine, BOUSQUET Anne, DECALONNE Valérie; M. HERAIL Nicolas
  - les représentants des parents d'élèves suppléants :  
BARIVIERA Muriel, CHATEL Sophie, DAVALAN Carole, M. ROUGE-GANEFF Gimer.
- La directrice de l'ALAE :  
Mme RASTOUIL

## Étaient excusés

- l'enseignante de la classe de CE1 : Mme MOYA
- l'inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) : M. RAYMOND
- les membres du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées pour les Élèves en Difficulté) : Mme GARAU

## Conseil des élèves

### Compte-rendu du 3<sup>ème</sup> conseil des élèves (par les élèves délégués de la classe de CM1-CM2)

Comme lors du précédent conseil d'école, les délégués de CM2, Mathis DA COSTA GOMES et Tom LEZEAUX lisent le compte-rendu du conseil des élèves du 3<sup>ème</sup> trimestre rédigé par le directeur. Le conseil s'est déroulé le jeudi 18 mai 2017 - pour les questions concernant l'école, la cantine et la mairie - et le mercredi 24 mai 2017 - pour les questions concernant l'ALAE.

Les points abordés lors de ce conseil concernent quatre grands thèmes de la vie de l'école : la cour de récréation, la cantine, le temps de l'ALAE et les toilettes.

Le compte-rendu du conseil des élèves du 3<sup>ème</sup> trimestre sera diffusé aux familles avec le compte-rendu du conseil d'école.

Dans le compte-rendu, il est rappelé aux élèves qu'il n'est pas autorisé de jouer sous le préau des toilettes. Mme CHATEL, représentante des parents d'élèves, demande des précisions sur l'origine de cette décision. M. LAPEYRE explique que l'équipe enseignante avait décidé d'interdire l'accès au préau pendant les récréations pour éviter les débordements dans les toilettes et s'assurer qu'aucun élève n'accède aux salles de classe du bâtiment des CP sans permission. Il précise que l'accès au préau est autorisée en cas de pluie ou de grosse chaleur et que le préau de l'ALAE est accessible à toutes les récréations.

## Les dossiers importants du 2<sup>ème</sup> trimestre

### 1. Projets pédagogiques, sorties

#### Question équipe enseignante

- *Quels sont les projets, sorties à la journée et classes de découverte prévus d'ici la fin de l'année scolaire ?*

M. LAPEYRE introduit ce passage en soulignant le nombre et la richesse des projets et sorties initiés par l'équipe enseignante cette année. Il rappelle notamment les trois classes de découverte qui ont permis à huit classes (soit près de 180 élèves !) de découvrir de nouveaux horizons et d'acquérir des compétences prescrites par les programmes dans un cadre différent de celui de la classe.

Il profite de cette occasion pour souligner le rôle central de l'APE pour récolter des fonds, aider à la concrétisation des projets de l'école et réduire le montant à la charge des familles lors des sorties scolaires.

Mme THIBAUT, représentante des parents d'élèves et trésorière de l'APE, donne quelques données chiffrées sur le sujet. Ainsi, sur les 25 000 € qu'ont coûtés les voyages scolaires, l'APE a apporté une contribution de 11 200 € les trois voyages scolaires, ce qui représente une participation de 45% du coût total de ces trois séjours – le reste étant à la charge des familles.

Pour les sorties à la journée ou demi-journée (14 sorties organisées cette année), l'APE finance en moyenne 33% du coût de la sortie.

Mme THIBAUT ajoute que l'importance de cette participation est rendue possible grâce aux différentes actions menées tout au long de l'année et grâce à l'aide financière de la mairie qui a octroyé cette année une enveloppe de 4 500 € à l'association. Pourtant, L'APE devrait malgré tout terminer l'année avec un léger déficit comptable.

En lien avec la question du financement des classes de découverte, M. LAPEYRE informe le conseil d'école que l'APE et l'école avaient sollicité en début d'année scolaire la Députée de Circonscription, Mme Françoise IMBERT, pour une demande de subvention exceptionnelle dans le cadre de la réserve parlementaire. Même si la procédure pour obtenir les fonds a été longue et complexe, une subvention de 2 000 € a été accordée !

Fin d'année oblige, les sorties à venir sont peu nombreuses mais plusieurs temps forts sont cependant à souligner avant la fin de l'année scolaire.

Ainsi, le "projet raconter" se poursuit au mois de juin avec la rencontre entre les **PS** de Villeneuve et ceux de Villaudric le mardi 13 juin 2017. La journée du raconter des élèves de **PS-GS**, prévue le mardi 30 mai et annulée pour cause de fortes précipitations (les copains de l'école du Canal des deux mers de Saint-Jory n'ont pas pu accéder à la route qui mène à l'école !) est reportée au jeudi 15 juin 2017.

Les élèves de **PS** feront leur sortie de fin d'année à Cordes sur Ciel le mardi 20 juin 2017. Ils découvriront les secrets de la fabrication du chocolat et prendront même un petit train pour rejoindre le village ! Cette sortie s'inscrit dans la continuité du projet de classe à travers lequel les élèves ont expérimenté différentes façons de cuisiner.

Les deux dernières classes à partir en classe de découverte seront les deux classes de **CM1-CM2**. Le séjour se déroulera du mercredi 14 au vendredi 16 juin 2017 et emmènera les élèves au bord de la mer méditerranéenne dans la ville de Leucate. En lien avec le projet de l'année sur le Vendée Globe, les élèves découvriront les spécificités du milieu marin et se verront proposer une initiation à la pratique de la voile.

Enfin, le traditionnel **défi-vélo**, dernière action du club copain du monde, est reconduit cette année et se déroulera le vendredi 23 mai 2017. Cette manifestation solidaire concernera **tous les élèves de l'école**. Mme LEZEAUX, coordinatrice du projet avec Mmes TRUQUET et SOURIAU, profite du conseil d'école pour relancer l'appel aux dons et rappeler que les parents comme les entreprises qui feraient un don peuvent ensuite défiscaliser, le secours populaire émettant un reçu fiscal donnant droit à 75% de déduction d'impôts. Elle invite enfin également les parents qui seraient disponibles ce jour-là à venir au pique-nique partagé avec les enfants, les enseignants, le personnel de cantine et l'équipe d'animation.

### 2. PPMS

#### Question équipe enseignante

- *Compte-rendu des exercices PPMS réalisé au 3<sup>ème</sup> trimestre.*

M. LAPEYRE commence sa présentation par expliquer que la réécriture du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) de l'école a été un des chantiers prioritaires de direction cette année. En effet, suite aux attentats de 2015, de nouvelles instructions ministérielles ont été données pour inclure le risque intrusion dans les PPMS des écoles. Pour Villeneuve plus particulièrement, la rénovation des bâtiments de l'ancienne mairie achevée au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015-16 et l'ouverture de trois classes entre septembre 2014 et 2016 ont par ailleurs rendu indispensable de repenser les dispositions antérieures

du PPMS.

Ainsi, le nouveau PPMS prévoit des zones de confinement différentes pour s'adapter aux types de risque auxquels l'école peut être confrontée (risque météorologique, chimique ou intrusion). Par exemple, en cas d'alerte météorologique, les élèves d'élémentaire quittent leur classe pour se confiner dans les salles de l'ALAE car ces salles ont l'avantage de disposer de toilettes à l'intérieur du bâtiment. En revanche, cette zone de confinement n'est pas conservée en cas d'alerte chimique car le déplacement des élèves entre les salles de classe et les salles de l'ALAE induirait l'inhalation de produits toxiques lors du déplacement. Face à ce type de risque, les élèves sont donc confinés dans leur salle de classe. Pour le risque intrusion, un des critères déterminants pour définir les zones de confinement a été la possibilité de ne pas être vu de l'extérieur (salles disposant de rideaux ou de vitres occultées).

La réflexion autour du risque intrusion a nécessité la rencontre de divers interlocuteurs et plusieurs réunions d'étape : conseils des maîtres, réunion d'équipe avec conseillère pédagogique, visite de l'école par différents acteurs en charge de la sécurité (conseillère pédagogique, gendarme), réunion mairie-ALAE-école avec la gendarmerie, échanges réguliers avec l'adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires pour évaluer les besoins en matériel et travaux de mise en conformité...

A la demande des services de l'inspection, un premier exercice PPMS intrusion s'est déroulé le 19 avril 2017 puis un second a eu lieu le 31 mai 2017. Le premier a été réalisé en interne puis le second s'est fait en présence du policier intercommunal et de Sophie TIRMAN, adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires (la gendarmerie a été invitée mais ne pouvait être présente). Les exercices se sont bien déroulés et ont permis de sensibiliser les élèves aux gestes élémentaires de sécurité. En maternelle, l'exercice a été présenté sous la forme d'un jeu partie de cache-cache pour ne pas angoisser les enfants. Mme TIRMAN souligne l'efficacité du dispositif : elle a été réellement étonnée de la vitesse à laquelle les élèves ont rejoint leur lieu de confinement. Le calme qui régnait dans l'établissement était également impressionnant, on n'entendait aucun élève même en s'arrêtant devant les pièces où étaient cachés les élèves !

Elle ajoute que la mairie s'est adjoint les services d'un consultant spécialisé dans la sécurité pour élaborer le PCS (Plan Communal de Sauvegarde - dispositif équivalent au PPMS à l'échelle de la commune) et que celui-ci a également aidé à repenser le PPMS. Elle annonce qu'un exercice PCS sur un événement météorologique se déroulera d'ici la fin de l'année et que celui-ci inclura l'école. M. LAPEYRE confirme.

Mme DUPRAT, représentante des parents d'élèves, demande si les dispositions du PPMS sont les mêmes pendant la pause méridienne. Elle voudrait également savoir s'il est prévu de faire un exercice pendant ce temps-là.

Mme RASTOUIL répond que l'organisation est en effet identique pendant le temps périscolaire mais qu'il n'est pas prévu de faire un exercice PPMS pendant le temps cantine à court terme. Ce travail sera à mener dans le cadre du Pedt dont un des axes principaux est la sécurité. Elle précise néanmoins qu'un exercice incendie sera prochainement réalisé pendant la pause méridienne. M. LAPEYRE abonde dans le sens de Mme DUPRAT : la sécurité des élèves ne doit pas s'arrêter au temps scolaire, elle doit inclure tous les temps de l'enfant. La réflexion sur cette dimension du PPMS sera le chantier de l'année prochaine.

### 3. Rentrée 2017

#### Question représentants des parents d'élèves

- *Quelle organisation pédagogique est prévue par l'équipe enseignante ? Connaît-on le nom des enseignants affectés aux différentes classes ?*

M. LAPEYRE commence par confirmer son départ de l'école annoncé il y a quelques semaines dans une communication diffusée dans le cahier de liaison. Il annonce également le départ de Mme MOYA et M. FRACES, enseignants affectés sur l'école à titre provisoire.

La parole est ensuite donnée à Mme GIACUZZO qui sera un visage nouveau de l'équipe à la rentrée 2017. Cette dernière se présente au conseil d'école et donne des quelques informations succinctes sur sa situation professionnelle actuelle : elle enseigne actuellement dans une école toulousaine depuis plusieurs années. M. LAPEYRE annonce ensuite le nom d'un autre enseignant qui complètera l'équipe : Jean-Marc SARRAMONNE. Ce dernier, invité au conseil d'école, n'a pu être présent au conseil d'école.

Sur l'ensemble des 9 postes que compte l'école, le nom de 8 d'entre eux est donc dorénavant connu : Mmes LEZEAUX, KLYNUSKI, TAPIA et ARCIZET en maternelle ; Mmes GIACUZZO, SOURIAU, TRUQUET et M. SARRAMONNE en élémentaire. Le poste de direction n'est en revanche toujours pas pourvu et le sera normalement lors de la prochaine phase d'affectation des enseignants fin juin.

M. LAPEYRE présente ensuite le projet de répartition des classes à la rentrée 2017. Le nom des enseignants de cycle 2 (CP-CE1-CE2) n'est pas précisé car l'équipe attend la nomination du 9<sup>ème</sup> enseignant de l'école pour arrêter la répartition

des enseignants affectés sur ce cycle-là.

<b>Maternelle</b> <i>(23-24 élèves en moyenne par classe)</i>	<b>Élémentaire</b>
<b>Classe PS</b> Mme LEZEAUX <b>Classe PS-MS</b> Mme KLYNUSKI <b>Classe MS-GS</b> Mme TAPIA <b>Classe GS</b> Mme ARCIZET	<b>Classe CP</b> : 25 <b>Classe CP-CE1</b> : 22 <b>Classe CE1-CE2</b> : 24 <b>Classe CE2-CM1</b> Mme TRUQUET : 26 <b>Classe CM1-CM2</b> Mme SOURIAU : 26

**NOTA : la répartition ci-dessus est donnée à titre indicatif et est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution des effectifs (arrivées/ départs d'élèves).**

Les représentants des parents d'élèves demandent si tous les enfants rentreront le même jour. Ce sera le cas pour toutes les classes sauf pour les élèves de la classe de PS de Mme LEZEAUX. En effet, une rentrée échelonnée suivant les modalités nouvelles préconisées par l'inspection sera organisée pour les élèves de ce niveau-là. Ainsi, 1/3 des élèves identifiés comme les plus fragiles lors des journées d'adaptation feront leur rentrée les lundi 4 et mardi 5 septembre puis l'ensemble de la classe fera sa rentrée le mercredi 6 septembre 2017. Une réunion d'information à destination des parents de PS sera organisée par Mme LEZEAUX fin juin pour préciser le nouveau dispositif et répondre aux questions des futurs parents de PS.

## Questions intéressant la municipalité

### 1. Travaux, investissements dans l'école

#### Question équipe enseignante

- *Quand seront installés les deux nouveaux vidéoprojecteurs ?*

M. le Maire répond qu'il a donné un avis favorable pour l'achat des deux nouveaux vidéoprojecteurs et que la demande est en cours de traitement. Une société informatique est d'ailleurs passée récemment à l'école pour prendre les mesures et établir des devis. Cet investissement concerne la salle de PS et celle des CP.

L'équipe enseignante attire l'attention du maire sur le retour qu'a fait la société en question concernant l'installation d'un vidéoprojecteur dans la salle des PS. Selon le technicien, il ne serait pas possible d'installer un vidéoprojecteur fixe dans cette classe pour des raisons de hauteur de plafond, d'angle de projection et d'esthétique. La seule solution serait d'opter pour un vidéoprojecteur mobile... Cette décision n'est pas satisfaisante car l'utilisation d'un vidéoprojecteur mobile est particulièrement lourde quand on vise une utilisation quotidienne dans la classe : il faut tirer une rallonge qui court par terre entre les tables des élèves, déplacer une table pour y poser le vidéoprojecteur, ajuster la distance et la hauteur de la diapositive, régler la focale et ce, à chaque fois que l'on veut l'utiliser...

M. ROUGÉ-GANEFF, représentant des parents d'élèves, fait une remarque à ce sujet : il existe des vidéoprojecteurs à courte focale qui, bien que plus onéreux que les vidéoprojecteurs classiques, pourraient répondre à la problématique particulière de la classe de Mme LEZEAUX.

M. le Maire prend note des éléments exposés en conseil d'école, la société informatique reviendra à l'école pour trouver une solution technique à la problématique posée.

#### Question équipe enseignante

- *Où en est l'achat et la pose des poubelles extérieures pour la cour des cycle 3 ?*

Les poubelles seront installées pendant les grandes vacances.

#### Question équipe enseignante

- *Des problèmes persistants sont constatés sur les distributeurs de savons, est-il possible d'y remédier ?*

Sur ce point particulier, l'équipe enseignante constate deux problèmes : le premier est une fuite récente constatée sur la

plupart des distributeurs de savon de la maternelle. Le second problème est un problème plus général d'ergonomie de ces distributeurs pour des élèves de maternelle. En effet, la profondeur du plan de travail sur lequel sont fixées les vasques est trop importante pour des bras d'enfants ; du coup, les élèves doivent escalader le plan de travail pour appuyer sur la pompe du distributeur et faire couler le savon.

Concernant le premier problème évoqué, Mme TIRMAN demande de répertorier les distributeurs défectueux : la société qui fournit l'école en matériel et produits d'entretien sera contactée pour trouver une solution. Pour ce qui concerne le second problème, M. le Maire prend la parole : l'école a été construite il y a une quinzaine d'années et c'est la première fois qu'il est saisi de ce problème... Cependant, il a pu constater lui-même lors d'un passage à l'école que l'emplacement des distributeurs n'est pas adapté pour les élèves (Mme RASTOUIL l'a incité à observer les élèves pendant le lavage des mains). M. le Maire propose donc de déplacer les distributeurs de savon pour qu'ils soient accessibles aux élèves là où cela est possible.

#### Question équipe enseignante

*- L'équipe enseignante demande plus de précisions sur divers points concernant l'entretien des locaux (climatisation, recharge papier essuie-mains).*

M. le Maire s'étonne que ce type de demande remonte en conseil d'école : n'y avait-il pas possibilité de régler le problème par un autre biais ? Marion SOURIAU, enseignante de CM1-CM2 à l'origine de ces questions, reconnaît que le problème aurait pu être réglé autrement mais que face à ce type de problème matériel, les enseignants ne pensent forcément à le dire de suite. C'est lorsque les enseignants se posent en équipe pour préparer le conseil d'école qu'ils pensent à faire remonter les besoins. M. LAPEYRE complète cette réponse en indiquant que cette situation s'explique aussi par des changements de personnel au sein du secrétariat de mairie qui ont modifié les procédures à suivre et les interlocuteurs vers qui se tourner en cas de problème. La procédure décidée en début d'année scolaire (un tour de l'école tous les 15 jours avec un personnel mairie pour faire le point sur les besoins d'intervention) était moins lourde pour l'école et permettait plus de réactivité.

A la demande de la mairie, Mme SOURIAU précise où est situé le distributeur de papier essuie-mains qui pose problème. Il s'agit en fait du distributeur dans le couloir du double-préfabriqué (utilisé par les maîtresses de CM1-CM2 pour les travaux d'arts plastiques). Mme TIRMAN, adjoint au maire déléguée aux affaires scolaires, est satisfaite d'apprendre qu'il ne s'agit pas des distributeurs de papier essuie-mains des toilettes du préau car ces derniers sont censés être vérifiés quotidiennement depuis que le problème a été remonté en conseil des élèves. Elle annonce qu'il sera demandé aux agents d'entretien de faire le nécessaire pour recharger le distributeur du double-préfabriqué.

Pour ce qui concerne la climatisation, Mme SOURIAU justifie sa question par le fait que les enseignants voient des voyants ou des pictogrammes s'allumer sur les climatiseurs mais ne savent pas bien ce qu'ils doivent faire de ces informations. Par ailleurs, il semble y avoir un problème avec le climatiseur de la classe de Mme TRUQUET qui est de plus en plus bruyant (Mme SOURIAU a constaté lors d'un échange de service que le climatiseur de Mme TRUQUET était devenu beaucoup plus bruyant que celui de sa salle). Mme TIRMAN répond que la société en charge de l'entretien des climatiseurs intervient annuellement pendant les vacances d'été pour nettoyer les filtres des machines et vérifier les paramètres de soufflerie. Elle prend note du dysfonctionnement du climatiseur de Mme TRUQUET, ce point sera également vérifié.

Mme TAPIA profite de cet échange sur la climatisation pour remercier la municipalité d'avoir fait installer des climatiseurs dans sa salle de classe. Le bénéfice est réel en terme de confort thermique tant pour les élèves que pour les personnels dans cette pièce avec une baie vitrée orientée plein sud.

#### Question représentants des parents d'élèves

*- Les représentants des parents d'élèves renouvellent leur demande d'une boîte aux lettres à l'entrée de l'ALAE.*

M. le Maire a bien pris connaissance de la demande des représentants des parents d'élèves mais ne souhaite pas proposer une solution qui dénature les nouveaux bâtiments d'un point de vue esthétique. Il interroge le conseil d'école sur l'utilité de cette boîte aux lettres.

Mme RASTOUIL explique qu'il s'agit d'une demande récurrente des parents pour déposer les paiements ALAE. Plusieurs représentants des parents d'élèves confirment. En effet, il existait une boîte dans l'entrée de l'école maternelle pour déposer les paiements mais celle-ci n'est plus accessible car l'accueil pendant le temps ALAE se fait maintenant dans les nouveaux bâtiments. Ils demandent donc de disposer d'une boîte aux lettres dans les nouveaux bâtiments. Certains représentants de parents mettent en cause le bien-fondé de cette demande car il existe d'autres possibilités pour transmettre les paiements à l'ALAE : le donner directement aux animatrices, le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou le transmettre par le biais du cahier de liaison.

Certains parents ignoraient qu'il était possible de déposer à la mairie les chèques pour l'ALAE (ils pensaient que ce n'était

possible que pour les paiements cantine).

Mme CHATEL, représentante des parents d'élèves, fait part de ses réserves concernant le fait de donner le paiement aux animatrices. En effet, elle considère que c'est une responsabilité importante qu'elle ne souhaite pas leur faire porter.

Mme RASTOUIL répond qu'il n'y a pas de problème, les animatrices récupèrent régulièrement les chèques et les lui restituent ensuite.

Après un échange prolongé sur le sujet, les représentants des parents d'élèves reviennent sur leur demande de boîte aux lettres. Il est décidé de faire passer l'information, notamment par le biais du compte-rendu du conseil d'école, des trois possibilités offertes aux parents pour transmettre les règlements ALAE :

- 1) donner le chèque directement aux animatrices, à la directrice de l'ALAE ou à la directrice adjointe,
- 2) déposer le chèque dans la boîte aux lettres de la mairie,
- 3) glisser le chèque dans le cahier de liaison (le paiement sera transmis à l'ALAE par l'enseignant).

Mme BOUSQUET fait remarquer que le plus simple serait de permettre le paiement des factures par internet, comme cela est possible depuis peu pour la cantine. Mme RASTOUIL est d'accord avec le point de vue de Mme BOUSQUET mais explique que cette modalité de règlement ne peut être mise en place que par Léo Lagrange et que cela ne pourra être fait de suite.

## **2. Accès dans l'établissement/ sécurité aux abords de l'école**

### Question représentants des parents d'élèves

- Est-ce que le projet de faire deux accès séparés à l'école (un accès maternelle, un accès élémentaire) ne nécessite pas la mise en place d'horaires décalés ?

- Comment sera encadrée la sortie des élèves dans cette nouvelle configuration ?

- Plutôt que de décaler les horaires, n'est-il pas envisageable de dissocier les accès pour l'entrée en classe et de maintenir une sortie commune au portail blanc à 15h45 et 16h30 ?

- La présence d'un gendarme mobile lors des entrées et sorties est-elle confirmée ?

- Est-ce que les travaux de sécurisation de l'entrée de l'ALAE seront faits avant l'installation des deux nouveaux accès ?

- Est-ce que l'installation des deux visiophones et du système d'ouverture à distance des portails est confirmée ? Quand est-elle prévue ?

M. le Maire confirme qu'il y aura bien deux entrées pour accéder à l'école l'année prochaine : une pour la maternelle (côté parking de l'école) et une pour l'élémentaire (côté parking de la mairie). Il rappelle que cette décision répond à la demande de la préfecture de sécuriser les accès des établissements scolaires dans le cadre du plan vigipirate. Il mentionne notamment les courriels envoyés par la préfecture deux à trois fois par semaine pour inciter les communes à prendre des dispositions pour renforcer la sécurité dans ce domaine.

Pour prendre en compte les différentes remarques faites suite à l'annonce de la mise en place des deux entrées au premier conseil d'école, M. le Maire annonce que l'entrée se fera de façon distincte entre la maternelle et l'élémentaire mais que la sortie continuera à se faire par le portail blanc de la maternelle.

Mme LEZEAUX souligne l'incohérence de cette proposition pour éviter les attroupements devant le portail de l'école. En effet, les moments où les attroupements sont les plus importants sont le mercredi à 12h et les autres jours à 16h30 à la fin du temps de TAP et d'APC. L'équipe enseignante confirme ce point de vue.

M. le Maire et Mme TIRMAN répondent que le flux des parents qui viennent récupérer leur enfant est quand même davantage échelonné en fin de journée puisqu'il y a plusieurs temps pour récupérer son enfant : 15h45 (fin du temps scolaire obligatoire) et 16h30 (fin du temps de TAP et d'APC) au portail blanc puis au fil de l'eau de 16h45 à 18h45 au portail de l'ALAE. Par ailleurs, la mise en place de deux entrées distinctes permettra de diminuer la circulation et les conduites à risque aux abords de l'école. Mme LEZEAUX réagit à la réponse donnée : le but des deux entrées n'était-il pas de diminuer les attroupements et le flux de circulation. M. le Maire et Mme TIRMAN répondent qu'il s'agit de répondre à une double problématique : diminuer la taille des attroupements et le flux de circulation. Par ailleurs, si la mairie a conscience qu'il s'agit d'une solution imparfaite, elle a le mérite de constituer un compromis par rapport à ce qui était proposé au départ. La position de la mairie est donc de tester ce nouveau fonctionnement et d'en faire le bilan au bout d'un an avec pour possibilité de le faire évoluer si le besoin s'en fait ressentir.

M. LAPEYRE interroge donc le conseil d'école sur la proposition de la mairie. Celle-ci convient aux représentants des parents d'élèves car elle prend en compte la difficulté à être à deux endroits au moment de la sortie des classes pour les parents ayant des enfants scolarisés en maternelle et élémentaire (les deux accès distincts n'étant pas problématiques pour l'entrée car les parents disposent d'un créneau de dix minutes pour déposer leur enfant à l'école). La mise en place d'horaires décalés n'est donc retenue pas pour l'année scolaire 2017-2018.

M. le Maire répond ensuite aux autres questions posées par les représentants des parents d'élèves sur la sécurisation des abords de l'école.

Ainsi, concernant la traversée de la RD45a pour les élèves d'élémentaire, M. le Maire indique qu'elle ne sera pas prise en charge par un gendarme mobile mais par un employé municipal formé à cet exercice. En outre, le policier intercommunal continuera d'être ponctuellement présent pour réguler la circulation à l'entrée des classes. M. le Maire confirme également l'installation des visiophones et de barrières fixes pour sécuriser l'entrée de l'ALAE. Les travaux seront effectués pendant les vacances scolaires d'été 2017.

### 3. Rythmes scolaires

#### Question représentants des parents d'élèves

- *Quelle est la position de la mairie sur le décret à paraître laissant libre choix aux maires pour organiser la semaine scolaire ? Les parents et les enseignants seront-ils consultés ou le choix leur sera imposé ?*

M. le Maire explique qu'il n'est pas dans ses habitudes d'imposer les choses, toute modification concernant l'organisation de la semaine scolaire sera prise en concertation avec les représentants des parents d'élèves et l'équipe enseignante. Le décret en question n'étant pas paru, il suggère de laisser passer les échéances électorales avant de prendre une décision. Dans tous les cas, il ne souhaite pas changer les rythmes scolaires pour la rentrée 2017 et propose de reporter l'étude de cette question à l'année scolaire prochaine. Les représentants des parents et l'équipe enseignante sont d'accord avec cette position, l'organisation de la semaine scolaire n'est donc pas modifiée pour l'année 2017-18.

### 4. Cantine

#### Question représentants des parents d'élèves

*Comment fonctionne l'utilisation du sel à la cantine ?*

Mme TIRMAN répond que la quantité de sel est réglementée par décret dans la restauration collective et que la cantinière respecte les quantités préconisées. Par conséquent, les élèves n'ont pas de salière à disposition à la cantine.

#### Question représentants des parents d'élèves

- *Est-ce que les petits peuvent avoir une serviette fournie par la famille ?*

M. LAPEYRE s'étonne de la demande des représentants des parents d'élèves et les interroge sur l'origine de cette demande. Ces derniers répondent qu'il s'agit d'une demande remontée par une famille.

Mme LEZEAUX, qui est présente avec ses élèves à certains temps de repas avec les élèves de PS, comprend cette demande ; en effet, les serviettes en papier de la cantine, très fines, sont peu adaptées pour protéger les vêtements des petits qui ont du mal à manger sans se tâcher.

Mme TIRMAN se souvient que ce fonctionnement existait par le passé mais que cela a été abandonné pour des raisons d'hygiène et de gestion interne. En effet, il faut prévoir un rangement pour stocker les serviettes dans la cantine, récupérer les serviettes dans les cartables chaque lundi et les remettre en fin de semaine pour que les parents puissent les laver. Mme LEZEAUX est favorable à l'utilisation des serviettes en tissu apportées par les familles, elle propose de tester ce fonctionnement pour les PS à la rentrée 2017. Certains parents y sont également favorables pour des raisons écologiques, le conseil d'école décide de suivre la proposition de Mme LEZEAUX.

#### Question équipe enseignante

- *Suite aux diverses remontées concernant la cantine en conseil des élèves, l'équipe enseignante demande d'étudier la mise en place d'une commission cantine.*

M. LAPEYRE explicite les raisons qui ont conduit l'équipe enseignante à faire cette proposition. En particulier, la question des quantités revient régulièrement en conseil des élèves depuis deux ans que cette instance a été créée par l'équipe enseignante. Pour avoir discuté longuement avec les élèves lors des conseils mais également avec la cantinière, la directrice de l'ALAE et l'adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires sur les différents points qui posent problème, il pense en effet qu'il serait positif de réunir tous les acteurs concernés pour aider à la compréhension des contraintes et obligations de chaque partie et faire ainsi évoluer la situation dans l'intérêt des élèves.

Les échanges qui suivent son intervention semblent valider cette démarche. Ainsi, les parents et les enseignants s'étonnent par exemple que la portion réglementaire soit identique pour un élève de CP et de CM2 – et pourtant cette situation est conforme à la réglementation, confirme Mme BOUSQUET, représentante des parents d'élèves et diététicienne de métier.

La pesée des aliments jetés, instaurée suite à une proposition de la cantinière au dernier conseil des élèves pour sensibiliser au gaspillage, fait également l'objet de critiques. En effet, est-ce vraiment juste de culpabiliser les élèves sachant qu'on donne la même quantité à manger à tous, même si un élève fait savoir qu'il n'aime pas le plat qu'on lui sert et qu'on sait pertinemment qu'il ne terminera pas son assiette ? Mme TIRMAN nuance ce point de vue en expliquant

que les discussions en conseil des élèves ont également mené à une évolution sur le sujet : il est possible d'avoir une demi-portion si l'enfant le demande à Véra, l'agent responsable de servir les plats aux élèves. Les représentants des parents d'élèves reçoivent positivement l'information donnée par Mme TIRMAN.

D'autres pistes de travail pour la commission sont évoquées : Mme CHATEL propose la mise en place d'un compost dans l'école, Mme TIRMAN souhaiterait trouver, en concertation avec les représentants des parents d'élèves, un moyen pour anticiper plus précisément le nombre d'élèves qui mangent à cantine (pour réduire le gaspillage et optimiser les achats de nourriture).

Le conseil d'école avalise donc la création de la commission cantine, celle-ci se réunira dans le courant de l'année scolaire 2017-2018.

Plusieurs représentants des parents d'élèves se portent volontaires pour participer à cette commission : Mme BARIVIERA, Mme BOUSQUET, M. ROUGÉ-GANEFF. Mme RASTOUIL et plusieurs membres de l'équipe enseignante sont d'accord pour y siéger, de même que Mme TIRMAN.

Joëlle, la cantinière de l'école, sera bien évidemment membre de cette commission.

## 5. ALAE

### Question représentants des parents d'élèves

*- Le temps de sortie à 16h30 est trop court, comment régler le problème ?*

Les représentants des parents d'élèves exposent le problème auquel ils sont confrontés. Lorsqu'ils viennent chercher leur enfant après le temps de TAP à 16h30, il faut qu'ils fassent la queue pour émarger ; cette obligation prend déjà un peu de temps. Pour ceux qui ont des enfants en maternelle, il faut également se rendre dans le bâtiment de la maternelle pour récupérer son enfant dans la salle bleue, puis faire un détour devant la classe pour prendre le manteau et le cartable. Et quand on revient au portail blanc, celui-ci est fermé !!!

Mme RASTOUIL précise qu'elle ne ferme pas le portail de suite, elle attend 16h35. Les représentants des parents d'élèves répondent que 5 minutes, c'est trop court, d'autant que le portail de l'ALAE, par lequel les parents accèdent pour récupérer leur enfant une fois le temps d'ALAE commencé, n'ouvre qu'à 16h45. Les parents enfermés dans l'école doivent donc attendre dix minutes pour pouvoir sortir de l'école ! Pourquoi ne pas déverrouiller le portail de l'ALAE, comme ça les parents coincés à l'intérieur de l'école, pourraient sortir par ce portail-là en actionnant la gâche électrique ?

Mme RASTOUIL expose au conseil d'école les contraintes auxquelles elle est soumise en temps que directrice de l'ALAE. Conformément à la demande de la CAF, elle doit faire signer tous les parents puis numériser en temps et heure le nom des élèves qui ont été récupérés à 16h30. Puis elle doit déplacer tout le matériel d'émargement du portail blanc vers les salles de l'ALAE pour pouvoir faire signer les parents qui viennent chercher leur enfant après 16h45. L'équipe d'animation fait tout son possible pour que cela se fasse le plus rapidement possible mais cela nécessite un minimum de temps incompressible. C'est la raison pour laquelle elle n'ouvre pas le portail de l'ALAE avant 16h45.

Quant à la proposition des représentants des parents d'élèves de déverrouiller le portail, elle ne peut y donner suite. En effet, elle a déjà essayé de le faire et, si cela permet certes aux parents qui sont à l'intérieur de l'établissement de sortir, les parents qui attendent l'ouverture du portail de l'ALAE en profitent aussi pour rentrer dans l'école sans y avoir été autorisé.

Elle propose donc de laisser le portail blanc ouvert cinq minutes de plus (jusqu'à 16h40) pour prendre en compte la problématique soulevée par les représentants des parents d'élèves.

### Question représentants des parents d'élèves

*- L'équipe ALAE ALSH en place cette année sera-t-elle reconduite l'an prochain ?*

Mme RASTOUIL indique que la quasi-totalité de l'équipe sera reconduite (deux animatrices ont donné leur démission).

### Question représentants des parents d'élèves

*- Les représentants des parents d'élèves demandent des précisions sur la gestion des préparatifs de la soirée caritative.*

M. LAPEYRE invite les représentants des parents d'élèves à préciser leur question. En effet, lors qu'il a préparé les questions du conseil d'école concernant l'ALAE avec Mme RASTOUIL, Mme RASTOUIL et lui-même n'étaient pas certains de comprendre cette question.

Les représentants des parents d'élèves souhaitent en fait aborder la pression exercée sur les enfants les jours lors des répétitions précédant le spectacle. Mme RASTOUIL ne partage pas ce point de vue : les animatrices ne mettent pas la pression aux enfants ! Mmes BARIVIERA et VIESSIERE répondent que cela a été pourtant été vécu ainsi par les enfants. Mme SOURIAU, dont certains élèves se sont exprimés en classe sur le sujet, confirme le point de vue des parents. Les représentants des parents d'élèves comme l'équipe enseignante insistent sur le fait que cette remarque ne remet pas en

cause la qualité du spectacle (qui était très réussi !), ni l'investissement des animatrices mais qu'il faut rester mesuré par rapport aux attentes formulées aux élèves pour ce type de manifestations. Ce n'est qu'un spectacle avec des jeunes enfants, les parents seront enchantés de la prestation de leur enfant même si tout n'est pas parfait !  
Mme RASTOUIL prend note de cette information et en rediscutera avec son équipe.